

## ASSEMBLEE GENERALE DU 05 JUIN 2018

Le mardi 5 juin 2018 a eu lieu l'Assemblée Générale du FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

Chaque participant, après émargement, est destinataire d'une feuille jointe en annexe au présent compte-rendu.

Le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Il demande l'approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 mai 2017, téléchargeable sur le site du FAC.

Celui-ci n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité par tous les adhérents.

Le Président présente le rapport moral et le soumet à l'approbation des adhérents. Il est adopté à l'unanimité.

Il remercie les financeurs, les salariés, les administrateurs, les bénévoles et bien sur les résidents qui sont et doivent rester au cœur des actions du FAC.

Il donne ensuite la parole à Christian MATELET, trésorier, pour lecture du rapport financier de l'année 2017.

### RESOLUTIONS FINANCIERES

Affectation Résultat 2017 : Excédent + 74 263.61 €

↳ + 9 584.21 € en « Excédents affectés à l'investissement CHRS »

↳ + 18 958.25 € en « Excédents affectés à l'investissement CADA »

↳ + 28 270.92 € en « Excédents affectés à l'investissement AAVA/ACI »

↳ + 17 450.23 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Monsieur Stéphane FREMONDIERE (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association.

Le rapport financier ainsi que les résolutions financières sont adoptés à l'unanimité.

Le directeur, Monsieur Thierry MARTINEZ et la directrice adjointe, Madame Catherine GAGELIN présentent le rapport d'activité de l'année 2017.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

Le Président passe ensuite à la composition du nouveau conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligibles. Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.

Pour être recevables, les candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau. Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Les tiers sortants :

Madame BELLAVOINE Ginette, qui se représente

Monsieur ARBOUCH Philippe, qui se représente

Madame GUILLAUME Josiane, qui se représente

Madame HEUZE Pascale, qui se représente

Une nouvelle candidature aux fonctions d'administrateur :

Monsieur LOMBARD Olivier

Après un vote à bulletin secret, le nouveau conseil d'administration compte donc quatorze administrateurs, dont la composition est la suivante :

ARBOUCH Philippe

BECKER Anne-Marie

BELLAVOINE Ginette

CAILLEAUX Maryse

CHARLIER Jean-Pierre

GUILLAUME Josiane

HEUZE Pascale

LIFFRAN Annick

LOMBARD Olivier

MATELET Christian

SOULIER Isabelle

TOQUE Francine

ROUX Joëlle

VERNADAT Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00 et suivie par un cocktail de clôture.

Le Président de l'association



Denis VERNADAT